

INFOS POUR LES COMMUNES – DÉCEMBRE 2022

DÉCHETS :



La communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs optimise la *redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative* sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, des changements dans la collecte des déchets interviendront durant l'année 2023.

Le système de facturation changera également passant d'une facturation au nombre de personnes présentes au foyer à une facturation en fonction du volume d'ordures ménagères jeté.

Une enquête sera réalisée en porte à porte dans toutes les habitations du territoire durant le premier semestre 2023 afin de connaître les informations des occupants (propriétaire, locataire, résidence principale ou secondaire...). Ces personnes employées de la Communauté de Communes porteront des vêtements au nom de la collectivité et aucun paiement ne sera demandé.

Des informations seront régulièrement apportées par le service déchet durant cette année 2023.